

CRITERE 2.2

PROCEDE DE POSITIONNEMENT ET D'EVALUATION PREALABLE À VOTRE FORMATION DE LA CONDUITE ET A LA SECURITE ROUTIERE

Document affiché sur notre site internet

Auto-école TURQUOISE

Siège social - 6 BIS avenue de Choiseul – 95500 ARNOUVILLE

Siret : 40849305400014 – APE 8553Z – N° agrément : E 12 095 095 20

Enregistré auprès du préfet de Région sous le N° d'activité : 1195079395. Ce numéro ne vaut pas agrément

Organisme de formation certifié Qualiopi pour les actions de formation

Tél : 01 39 85 66 85 – mail : [autoecole turquoise@hotmail.fr](mailto:autoecoleturquoise@hotmail.fr)



Un entretien préalable à l'inscription est organisé lorsqu'un candidat souhaite s'inscrire au sein de notre organisme de formation. **L'auto-école turquoise** ne propose pas de formation dans le cas d'un projet de transition professionnelle

1. Déroulement

Nous recueillons les premières informations concernant l'élève et de ses attentes vis-à-vis de la formation via ce questionnaire ci-dessous.

1. Un questionnaire d'entrée qui porte sur :

Renseignements d'ordre général

Nom / Prénom	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	

Projet de l'apprenant

Motivation pour suivre la formation	
Objectif professionnel	
Positionnement par rapport aux prérequis	

Attente vis à vis de la formation et motivation

Attente	
Motivation(s)	

Disponibilité pour la formation

Temps consacré à l'apprentissage	
Périodes, horaires, journées pour la formation	

Auto-école TURQUOISE

Siège social - 6 BIS avenue de Choiseul – 95500 ARNOUVILLE

Siret : 40849305400014 – APE 8553Z – N° agrément : E 12 095 095 20

Enregistré auprès du préfet de Région sous le N° d'activité : 1195079395. Ce numéro ne vaut pas agrément

Organisme de formation certifié Qualiopi pour les actions de formation

Tél : 01 39 85 66 85 – mail : autoecoleturquoise@hotmail.fr

2. La 1ère heure d'évaluation de conduite

Lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans notre école de conduite, une évaluation de départ doit systématiquement être planifiée. La première heure d'évaluation est un moment essentiel dans l'apprentissage de la conduite. Cette heure d'évaluation permettra à l'enseignant de la conduite de définir le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse acquérir toutes les compétences obtenir son [permis de conduire](#).



Cette heure d'évaluation a été rendue obligatoire par **l'arrêté du 5 mars 1991** et étendue par le décret du 26 décembre 2000 qui impose au contrat de formation de contenir : "l'évaluation de niveau du candidat à l'entrée en formation, notamment le nombre prévisionnel d'heures de formation".

L'heure d'évaluation se déroule directement aux commandes de l'un de nos véhicules avec l'un de nos moniteurs chargés de faire passer l'évaluation à l'aide d'une fiche associée. Les évaluations de départ effectuées en voiture sont généralement plus fiables et à privilégier dans la mesure où elles vous permettent de prendre contact avec votre futur enseignant. Ce test est obligatoire mais ne vous engage pas à l'auto-école.

L'objectif de cette évaluation est de pouvoir proposer au stagiaire une durée de formation adaptée à ses capacités. Cette évaluation de départ est l'opportunité de :

- Faire le point sur votre niveau ;
- Déterminer le nombre d'heures dont vous avez besoin pour obtenir le permis ;
- Voir si la pédagogie de l'auto-école vous convient.

Attention cependant, car il ne s'agit que d'une simple estimation. En aucun cas cette estimation ne peut avoir une valeur contractuelle, et le candidat ne devra la considérer qu'à **titre indicatif**. En effet, il est impossible pour l'auto-école de savoir quelle sera la progression du candidat au cours des semaines suivantes, et donc de connaître la date exacte de passage de l'examen.

Cette évaluation apportera néanmoins les informations nécessaires à l'enseignant pour connaître le niveau du candidat, et permettra de ressortir une **première estimation du coût total** du permis de conduire.

Le déroulé de l'évaluation :

Chez **Auto-école Turquoise**, l'heure d'évaluation dure exactement une heure et mêle pratique et théorie. Des questions sont posées au candidat par l'enseignant afin de **connaître son approche et son rapport à la conduite**. Une observation aura également lieu afin de voir comment l'apprenti conducteur prend en main le véhicule et s'il est à l'aise à son bord.

Résumé du déroulement d'une heure d'évaluation :

- Tout d'abord, un petit entretien autour de la personnalité du candidat et de son rapport à la conduite aura lieu. L'enseignant lui demandera par exemple s'il a déjà un passé en tant que conducteur, mais aussi quelles sont ses attentes vis à vis de la formation. Il jugera également son niveau de motivation et de concentration
- Ensuite, l'enseignant observera la **première prise en main du véhicule**. Il demandera au candidat une installation au poste de conduite, de démarrer la voiture, d'enclencher la première vitesse, ... Il pourra ainsi le guider et lui expliquer les pratiques de base, tout en analysant sa capacité d'apprentissage. L'enseignant briefera également le candidat sur les compétences clés à acquérir pour réussir à l'épreuve du permis de conduire et lui présentera le livret d'apprentissage
- **Puis**, une évaluation de l'émotivité du futur stagiaire ainsi que sa capacité à retenir les indications du moniteur ainsi que son sens de l'observation sont évalués.
- **Enfin**, il préconisera un certain volume horaire et laissera au candidat le temps de poser toutes les questions qui lui viennent à l'esprit

A la fin de cette évaluation, un nombre d'heures nécessaires pourra être prescrit afin que le stagiaire puisse acquérir l'ensemble des compétences en vue de la présentation à l'examen de conduite. Cette évaluation permet également d'avoir une estimation chiffrée du coût de la formation.

3. Evaluation en cours de formation permis B

Des évaluations en cours de formation sont proposées à tous les élèves sous la forme d'un bilan de compétence. Celui-ci permet à l'élève de se positionner dans son parcours de formation. Ces bilans sont réalisés lorsque les élèves ont bien avancé dans leur parcours de formation.

4. Evaluation Finale

Une évaluation finale de formation est réalisée pour tous les élèves sous la forme d'un examen blanc. Celui-ci permet de positionner l'élève à l'examen final. Nous reprenons les compétences évaluées lors de l'examen final. L'évaluation dure 30 min.

5. Examen en vue de l'obtention du permis de conduire

A l'issue de la formation, l'élève sera présenté aux examens du permis de conduire et sera évalué pour l'obtention du permis de conduire.

6. Prise en compte du handicap

Nous pouvons prendre en charge des personnes ayant un léger handicap et compatible avec nos moyens pédagogiques. Si l'auto-école décèle un handicap manifeste du candidat pouvant être difficile avec l'apprentissage théorique et /ou pratique, il sera vivement proposé au candidat le passage d'une visite médicale afin d'éviter d'engager celui-ci dans des dépenses qui ne pourraient aboutir à une inscription possible à l'examen du permis de conduire. C'est pourquoi, en cas de pathologie ou de handicap, il est nécessaire de :

- **Confirmer son aptitude à conduire par un médecin agréé par la préfecture**

Cela nous permettra par la suite d'aménager nos véhicules en fonction de votre handicap si cela s'avère nécessaire. Pour pouvoir s'inscrire aux épreuves du permis de conduire ou pour maintenir son permis de conduire, toute personne souffrant d'une pathologie invalidante doit aller voir un médecin agréé par la préfecture, qui seul pourra la reconnaître apte à la conduite.



En cas de pathologie pouvant être invalidante pour la conduite, comme le diabète, les troubles cardiaques, neurologiques..., ou en cas de handicap (physique, visuel, auditif, mental ou cognitif), l'avis d'un médecin agréé par la préfecture est nécessaire. Vous pouvez décider d'aller le voir directement ou d'aller voir dans un premier temps votre médecin traitant.

- **Les aménagements possibles pour passer les examens**

Des sessions d'examens spécialisées sont prévues pour les personnes dys- ou malentendantes, avec un dispositif de communication adapté à leur situation.

Les personnes à mobilité réduite peuvent demander l'assistance de l'expert ou de l'accompagnateur pour répondre aux questions liées aux caractéristiques techniques du véhicule.

Et bien entendu, le passage de l'épreuve pratique peut être réalisée dans un véhicule doté d'équipements spéciaux destinés aux personnes handicapées, ce dernier devant répondre aux conditions suivantes :

- Il doit avoir été mis en circulation depuis maximum 10 ans (sauf dérogation exceptionnelle)
- Double-commande de freinage,
- Rétroviseurs intérieurs et extérieurs additionnels,
- Double-commande de direction (en l'absence du volant pour le conducteur).

Notre établissement Tous Tes Permis ne dispose pas de véhicules ne sont pas dotés d'équipements spéciaux mais les candidats seront orientés vers des structures adaptées à leur situation comme :

CER 95
11, av. du Général de Gaulle
95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE
Tél. : 01 34 64 25 75

CER WALLET FORMATION
135, av. Jacques Vogt
95340 PERSAN
Tél. : 01 34 70 38 63
Fax : 01 34 70 42 49

Si la visite médicale déclare le candidat apte alors il sera procédé à l'évaluation comme décrit ci-dessus. Si la visite médicale stipule apte uniquement sur véhicule boîte automatique, l'évaluation sera effectuée sur le véhicule boîte automatique de l'auto-école. En ce qui concerne le bureau et la salle de code pour la formation théorique, l'auto-école possède un accès facilité pour les personnes à mobilité réduite

Ce document est mis à la disposition sur notre site internet de notre public dès la prise de contact

Auto-école TURQUOISE

Siège social - 6 BIS avenue de Choiseul – 95500 ARNOUVILLE

Siret : 40849305400014 – APE 8553Z – N° agrément : E 12 095 095 20

Enregistré auprès du préfet de Région sous le N° d'activité : 1195079395. Ce numéro ne vaut pas agrément

Organisme de formation certifié Qualiopi pour les actions de formation

Tél : 01 39 85 66 85 – mail : autoecoleturquoise@hotmail.fr